

Prélèvements sur 10 mois:

- 1^{er} prélèvement le 10 septembre.
- 9 prélèvements le 5 de chaque mois, du 5 octobre au 5 juin.
- Facture de régularisation le 13 juillet (+- 1 j)

INSTITUTION SAINT – LOUIS

Année scolaire 2023 - 2024

Nos tarifs sont calculés au plus juste, notre établissement est sous contrat d'association avec l'Etat et n'a pas vocation à faire des bénéfices.

	COLLEGE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
	6 ^e – 5 ^e – 4 ^e – 3 ^e	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2-CM1-CM2
CONTRIBUTION DES FAMILLES	Par mois sur 10 mois 62 €/ mois	Par mois sur 10 mois 49€/ mois 46€ (Dagneux)	Par mois sur 10 mois 49 €/ mois 46€ (Dagneux)
Tarif Familles nombreuses :- 50 % pour le 3^{ème} enfant sur la contribution des familles Gratuité pour le 4^{ème} enfant sur la contribution des familles			
FOURNITURES / COTISATIONS / CARACTERE PROPRE / SORTIES* / ENVOIS POSTAUX /ASSURANCES	Par mois sur 10 mois 29€ /mois	Par mois sur 10 mois 26.5 € / mois	Par mois sur 10 mois 26.5 €/ mois
* Au collège : Sortie piscine, journée d'intégration (6 ^{ème}), sortie SVT ou H-G (6/5), sortie sport nature et diplôme PSC1(4 ^{ème}), forum des métiers et sortie H-G (3 ^{ème}) inclus. Manuels scolaires, livres TD et certains livres poches inclus...			
RESTAURATION/ DEMI-PENSION (+ 1.4% de hausse en 5 ans)	à l'année	à l'année	à l'année
Demi-pension 4 jours (Forfait pour 122 repas au collège et 127 au primaire, basé sur le <u>nombre moyen</u> de repas consommés par an. Le nombre exact de repas consommés sur l'année sera ajusté lors de la facture de régularisation de juillet, qui pourra donc être légèrement positive ou négative)	927,20 € (7,60€/unit)	914,40 € (7,20€/unit)	914,40 € (7,20€/unit)
En cas d'absence justifiée, maladie, sortie scolaire, ou voyage scolaire, le repas ne sera pas facturé. Ce tarif inclut le repas (matières premières et préparation), l'amortissement des locaux et des machines, la surveillance et les activités sur le temps de midi.			
Demi-pension 3 jours (Forfait pour 92 repas au collège et 96 repas au primaire)	699.20€	691.20€	691.20 €
Demi-pension 2 jours (Forfait pour 61 repas au collège et 64 repas au primaire)	463.60€	460.80 €	460.80€
Demi-pension 1 jour (Forfait pour 31 repas au collège et 32 repas au primaire)	235.60€	230.40 €	230.40 €
•Repas pris exceptionnellement : Collège : 8 € Primaire : 7,50 € •Tarif spécifique pour les élèves allergiques, <u>bénéficiant d'un PAI</u> : Forfait annuel de 350€, pour l'accueil sur le temps méridien.			
Soit un coût global pour un élève demi-pensionnaire (hors frais d'inscription**)	à l'année 1837.20€ (183.72 € /mois/10mois, sur la base de 122 repas)	à l'année 1669,40€ (166.94 € /mois/10mois, sur la base de 127 repas)	à l'année 1669.40€ (166.94 € /mois/10mois, sur la base de 127 repas)
ETUDE DU SOIR (<i>Jours fixes</i>)	à l'année 260 € (26€/mois)	à l'année /	à l'année 260 €
GARDERIE (MATERNELLE) Accueil pour élémentaire et collège gratuit dès 7h00 en cas de besoin.	Matin <u>ou</u> soir : Matin <u>et</u> soir :	à l'année 260€ 400€	/ /
Cotisation volontaire APEL (tarif 2022/23)	à l'année 23€	à l'année 23€	à l'année 23€

**Frais d'inscription (septembre 2023) annuels par famille (école/collège) : 70€ (Pour les réinscriptions, encaissés en mars), 90 € (pour les nouveaux inscrits, encaissés à l'issue du rendez-vous de validation d'inscription). En cas d'inscription d'un nouvel enfant dans une famille qui réinscrit un autre enfant, le tarif unique de 90€ s'applique pour l'ensemble de la fratrie.

Etude exceptionnelle : 8 €. Le forfait mensuel (26€) sera appliqué dès la 4^{ème} heure dans le mois. Ces **études exceptionnelles seront à régler directement à l'accueil.**